

Comment déposer votre demande de permis

Présentez-vous au comptoir des permis avec les documents à fournir

- Une photo de la façade entière
- Une photo, prise de l'extérieur, de chacune des portes si elles sont en bois et datent de l'origine du bâtiment
- Trois copies de la soumission de l'installateur de votre choix
- Une illustration du modèle provenant d'un catalogue du fabricant, si disponible
- Les frais d'étude
- La fiche bâtiment
- Une procuration du propriétaire, si ce dernier vous a mandaté pour le représenter

Documents supplémentaires à fournir si votre bâtiment possède un statut patrimonial provincial :

- Une deuxième copie de chaque photo
- Deux autres copies de la soumission et des illustrations du modèle choisi
- Le formulaire de demande d'autorisation du ministère de la Culture et des Communications

Notre équipe vous accompagne

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
☎ Berri-UQAM

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
Mercredi à partir de 10 h 30

☎ 311



ville.montreal.qc.ca/villemarie



Portes

VILLE-MARIE AU CENTRE DE VOS PROJETS

Préparez votre demande de permis en toute conformité.

Les portes des façades visibles depuis la rue sont une partie importante du patrimoine architectural de votre arrondissement. C'est pourquoi un permis est requis pour les remplacer.

Sans se substituer à la réglementation, le contenu de ce document vous guide dans le choix d'un modèle de remplacement adéquat.



Un permis est aussi requis pour remplacer les portes des façades non visibles de la rue.

18-PI-200

Si votre bâtiment possède un statut patrimonial provincial, le contenu de cette fiche ne s'applique pas nécessairement. Apportez vos photos au comptoir des permis de l'arrondissement pour recevoir l'aide de nos professionnels.

Comment choisir votre modèle de portes

1 Vérifiez si les portes actuelles sont d'origine

Si celles-ci sont en bois, elles datent probablement de l'origine du bâtiment.

2 Choisissez un modèle de remplacement acceptable

Si vos portes sont d'origine, comparez-les avec les modèles présentés ci-contre et choisissez des caractéristiques de remplacement acceptables.

Porte d'origine en bois

Caractéristiques possibles

- Vitrage simple
- Proportion du vitrage : à la moitié, aux trois quarts ou à la pleine hauteur
- Moulures et ornements en relief
- Caissons en partie basse
- Deux battants dans une seule ouverture
- Une porte centrée entre deux panneaux vitrés
- Plusieurs portes séparées par un pied-droit
- Imposte vitrée au-dessus de la porte
- Vitrail dans l'imposte ou dans la porte
- Division en carreaux

Modèles de remplacement des portes d'origine

Caractéristiques à reproduire

- Reproduction de la proportion du vitrage
- Reproduction des caissons en partie basse
- Reproduction de la division, à deux battants ou à deux panneaux vitrés
- Reproduction de l'imposte vitrée
- Conservation ou reproduction des pieds-droits
- Conservation du vitrail
- Imposte vitrée, à auvent ou à bascule

Caractéristiques acceptables

- Vitrage double (unité scellée ou thermos)
- Reproduction des moulures et ornements en relief
- Carreaux simulés par des croisillons collés à l'intérieur, à l'extérieur et entre les vitrages



Si vos portes ne sont pas d'origine, prenez des photos et venez rencontrer l'un de nos professionnels au comptoir des permis pour obtenir des conseils sur mesure.

3 Obtenez une soumission pour les travaux

Faites préparer une soumission détaillée pour la fourniture et l'installation des portes de remplacement que vous aurez choisies, décrivant leurs dimensions, leur modèle, leur matériau, leur couleur du côté extérieur et le coût total des travaux.